

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 9 AOUT 1889.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires  
pour l'exercice 1889 (1).

## AMENDEMENT.

ART. 42<sup>bis</sup>.

Bruxelles (Ouest) à Londerzeel, 1<sup>er</sup> crédit (exécution de la  
loi du 28 juillet 1884) . . . . . fr. 1,500,000 »

EUGÈNE MEEUS.

V. JACOBS.

E. DE DECKER.

A. GUYOT.

J. DE WINTER.

J. VAN DEN BEMDEN.

---

(1) Budget, n° 184, XIV.  
Amendements du Gouvernement, n° 240 et 256.  
Rapport, n° 273.  
Amendement, n° 284.